

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27-11-2018.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Perrine OIRY, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Carole ROCHETEAU, Bruno GUILLET et Valérie JOLLY.

Elodie COUTAND, Séverine BOURGET, Patrice BAERT, Laëtitia CHATRY, Emmanuel VALOT étaient absents et excusés.

Laëtitia CHATRY a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU.

Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Présence de Nadia RABREAU, conseillère départementale.

Le P.V. du 06-11-2018 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

(délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner : avis favorable

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2018-26	9, rue des Sillons	AB 29	maison	957 m ²
2018-27	Lotissement sci les Gauvrelles lot 3	AB 130 p	Terrain à bâtir	498 m ²
2018-28	Lotissement sci Les Gauvrelles lot 4	AB 130 p	Terrain à bâtir	497 m ²
2018-29	Lotissement sci Les Gauvrelles lot 2	AB 130 p	Terrain à bâtir	459 m ²

- acceptation devis avec l'entreprise « Coulon Febvre » de Palluau pour le changement de 3 volets au locatif 5 et réparation du volet roulant dans le séjour : 1 687.60 € T.T.C.

- goûter des aînés le 02-12-2018 : acceptation du devis de Françoise et Dominique Dersoir pour l'animation de 400 € (en juillet 2018), achat de 25 boîtes de chocolats à l'école pour 248.75 €, commande à Christophe Hallouin de 60 parts à 4.50 € = 270 € (51 inscrits).

- facture de 326.40 € de Maurice GUILBAUD pour le nettoyage du chaineau au locatif 5 et réparation toiture vandalisée aux vestiaires du foot

- facture de Jean-René AVRIT de 232.80 € pour le consuel du poste de refoulement rue des Sables

- facture de 253 € d'Afdia pour le diagnostic immobilier du logement 5

1. Approbation du rapport assainissement 2017 (R.P.Q.S. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport présente les données suivantes (envoi à STGS par mail le 30/07/2018) :

Nombre d'abonnés : 275

Volume facturé en m3 : 22 401 m3

Tarif redevance modernisation des réseaux perçue par l'agence de l'eau : 0.18€/m3 soit $22\ 401\text{m}^3 \times 0.18\text{€} = 4\ 032.18\ \text{€}$

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 au 1^{er} janvier 2017 : tarif assainissement part communale : 1.34€/m3 HT – Tarif eau + assainissement + organismes publics : 2.90 € HT soit 2.97 € TTC

Recettes réelles de fonctionnement en 2017 : 44 621.41 €

En cours de la dette au 31-12-2017 : 0 €

Montant des travaux investissement en 2017 : 126 937.02 € pour l'extension de la lagune.

2. Achat d'un ordinateur portable

Après consultation, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise prosystème de Challans pour un montant de 1 253 € H.T. en remplacement d'un ordinateur portable vétuste. Ce montant comprend le matériel, une garantie de 3 ans, une licence bureautique, un antivirus, une souris et une assistance technique.

3. Mission d'inspection Hygiène et Sécurité

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection dont les objectifs sont les suivants (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, au titre III du livre II du Code du Travail et par les décrets pris pour son application) en plus de la présence d'un agent hygiène et sécurité (Fabrice REVAUD) :

1. Contrôler, à l'occasion de visites ponctuelles sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale.
2. Proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail, la prévention des risques professionnels et les conditions de travail.
3. En cas d'urgence ou de danger grave et imminent, proposer à l'autorité territoriale, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale doit l'informer, dans les meilleurs délais, des suites données à ses propositions.
4. Assister avec voix consultative aux réunions du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et participer aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents organisées dans le cadre de cette instance. Pour cela, l'autorité territoriale doit systématiquement lui adresser une invitation dans les délais réglementaires.

5. Donner un avis sur les règlements, notes de services et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité ayant trait aux conditions de travail (aménagement des locaux, réorganisation, ...).
6. Etre informé des dérogations et intervenir en cas de manquement, concernant les travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi en apprentissage, en alternance ou en stage.
7. Intervenir sur demande des représentants titulaires du CHSCT sur tout sujet en lien avec le fonctionnement de l'instance ou la prévention des risques professionnels.
8. Intervenir pour la mission complémentaire de contrôle réglementaire, à la demande de la collectivité et sur devis, pour réaliser un contrôle réglementaire global portant sur tout ou partie des activités et des lieux de travail.

Cette mission peut être assurée directement par un agent de la commune désigné à cet effet, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation.

Le conseil municipal autorise monsieur Le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, à solliciter l'intervention du Centre de Gestion, sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme et conformément à la convention mise à disposition (2019 : 380 € par jour et 215 € la demi-journée).

4. **Reconduction d'une convention pour le label FFRANDONNEE pour le sentier de la Nonnerie à la Boutière pour une durée de 5 ans pour 120 €**

Le conseil municipal décide la reconduction de cette convention et prend note qu'il serait mieux de :

- prévoir un panneau de départ avec plan du circuit
- prévoir un passage avant la traversée de la passerelle au Piquérant

5. **Dénonciation de deux conventions avec l'état pour les logements locatifs sociaux du 26, rue des Sables**

Ces logements datant de 1993 nécessitent des travaux de réhabilitation que le conseil municipal décide de faire à chaque départ de locataire. Le montant des travaux étant conséquent, le conseil municipal voudrait être libre de pratiquer les loyers et de choisir les locataires. Or deux conventions ont été signées avec la commune pour que ces logements soient sociaux (avec une aide financière de l'état) ce qui sous-entend plafond de ressources pour les locataires et encadrement des loyers.

6. **Réfection du mur extérieur en pierre dans le jardin de la mairie**

Des pierres commencent à tomber sur la rue de l'Ecole.

Après consultation, le devis de Bernard FLAIRE a été retenu pour un montant de 9 093.11 € T.T.C.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7. **Accueil d'une stagiaire au secrétariat**

Initialement son stage avait été accepté pour les mois de février et mars 2019 mais pour prévenir un éventuel départ d'un agent au secrétariat qui souhaite se rapprocher de son domicile, il a été négocié qu'elle commence le plus tôt possible pour que l'agent la forme.

8. **Arrêt maladie d'un agent Technique jusqu'au 14-12-2018**

9. Point sur les locatifs du 26 rue des Sables

- départ du logement 1 : vacant au 15-01-2019

- départ du logement 3 : préavis se terminant au 16-02-2019 mais vacant à compter du 10-01-2019 (refaire le diagnostic immobilier : plomb-électricité-D.P.E. et voir pour des travaux de réhabilitation sols et peintures)

- logement 5 : diagnostic immobilier (c'est un rapport qui informe le locataire mais on n'est pas obligé de faire les travaux)

* pas de plomb

* Demande à l'ancien locataire de fournir ses factures d'électricité sur un an pour affiner le D.P.E. (Diagnostic Performance Energétique)

* pour l'électricité revoir la prise de terre, le tableau électrique et protéger les conducteurs électriques

Pour info : 15 370.44 € de travaux de réhabilitation

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission scolaire : point avec la commune de Palluau sur les services périscolaires et A.G. des OGEC le 15-01-2019
- Commission information : distribution du bulletin annuel vers le 21-12-2018
- Commission voirie-urbanisme : réunion le 18-12-2018 pour le projet de la salle polyvalente à 18h
- Commission finances : réunion le 20-12-2018 avec JMS consultant pour l'analyse financière du budget
- Commission culture doit réfléchir sur les panneaux d'entrée de bourg
- Commission des affaires sociales : démission de Carole ROCHETEAU à la commission sociale de la C.C.V.B. remplacée par Dominique LEFRANC-QUEFFURUS

POINTS SUR LES PROJETS COMMUNAUX

Restauration des tableaux à l'église

Sébastien RALLET de Venansault et Emmanuelle BOUARD du Poiré Sur vie ont été sélectionnés avec l'aide du conservateur départemental Julien BOUREAU pour un montant de 26 996.50 € H.T.

On a reçu l'accord de subvention de 17 547 € du département

Une convention avec la fondation du patrimoine a été signée le 09-08-2018 pour une souscription.

Le début des travaux est prévu le 8 janvier 2019 pour 8 tableaux jusqu'en juillet 2019 et récupération des 8 autres jusqu'en mars 2020.

Distribution des flyers de souscription à tous les habitants avec le bulletin début septembre 2018.

Pour le moment 878.90 € ont été récoltés (10 donateurs)

Signature d'une convention le 21-11-2018 avec la fondation du patrimoine pour une subvention de 3 000 € de leur part si on atteint un montant perçu de dons de 1 349.83 € au 21-11-2019.

Projet de salle polyvalente aux Rouillères

Le cabinet VALLEE d'Olonne sur Mer a été choisi pour la maîtrise d'œuvre.

11 mois de travaux avec une réception en février-mars 2020 sont prévus.

Signature chez le notaire avec les consorts Fétiveau le samedi 8 septembre 2018 pour l'achat de la parcelle. Monsieur Lionel LENOIR (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été sollicité pour des

renseignements sur les coûts de fonctionnement en fonction des choix des élus. De plus, il pourra nous

aider sur la fixation des prix des différentes prestations, la rédaction du contrat de location, l'estimation en personnel pour l'entretien, l'état des lieux....
Réunion les 20-11 et 18-12-2018 pour affiner le projet qui sera présenté aux vœux du maire le samedi 12 janvier 2018.

Réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 locatifs

Par délibération du 04-04-2018, la délégation de maîtrise d'ouvrage et un bail à réhabilitation pour une durée de 15 ans ont été confiés à l'entreprise soliha avec une participation financière communale de 27 000 €. M. Yannick Dupé de Soliha fera la conduite du projet. Les devis des artisans seront finalisés d'ici le mois de décembre 2018. Au premier trimestre 2019, la déclaration de travaux sera déposée en mairie, ainsi que les demandes de subventions aux financeurs. Nous pouvons envisager d'avoir les accords des financeurs vers juin 2019 pour une signature du bail à réhabilitation à l'été 2019 et un démarrage des travaux en septembre 2019.

Lotissement communal « Les Rouillères » :

Dépôt du Permis d'Aménager : début décembre 2018
Consultation des entreprises en Janvier 2019
Choix des entreprises en Mi- Février 2019
Démarrage des travaux de viabilisation : Début Avril 2019
Délivrance de la DAACT courant Juin 2019
Vente des terrains et dépôt des P.C. en Juillet 2019
Démarrage des 1^{ère} constructions en Sept. 2019.

Les acquéreurs ne peuvent déposer officiellement leur permis qu'à partir de la délivrance de la DAACT qui valide la viabilisation primaire du lotissement.

3 lots sont actuellement réservés

Prochaine réunion le mardi 8 janvier 2018 à 20h30 en présence de JMS consultants

*Séance levée à
22h10*



Le maire : Xavier PROUTEAU

